

Avis adopté

Séance plénière du 13 mai 2025

La montée des eaux dans les Outre-mer : quelles stratégies pour s'adapter ?

Déclaration du groupe Entreprises

Le groupe Entreprises salue cet avis lisible tant par les préconisations émises qui se veulent concrètes qu'à la faveur d'un descriptif de l'existant dans chaque territoire précis et équilibré.

Cet avis exigeant et courageux traite d'un sujet qui concerne directement la vie quotidienne de millions d'ultramarins, mais aussi l'avenir de nos économies locales.

Les Outre-mer sont à la fois en première ligne des impacts du changement climatique et en queue de peloton en matière de moyens pour y faire face. L'élévation du niveau de la mer, l'érosion du trait de côte, les submersions marines ou les intrusions salines sont déjà des réalités dans de nombreux territoires. Cette vulnérabilité est aggravée par l'exposition de zones économiques entières — ports, aéroports, zones d'activité, infrastructures logistiques — situées en bord de mer.

L'avis le souligne avec force : les entreprises ne sont pas seulement touchées, elles sont concernées à double titre. Elles font partie des victimes potentielles, mais aussi des acteurs essentiels de la solution.

Or, les résultats de l'enquête menée auprès de 124 entreprises ultramarines sont sans appel : la montée des eaux est identifiée comme une menace, mais peu d'entreprises sont aujourd'hui préparées. Beaucoup peinent à caractériser précisément les risques, à évaluer leurs vulnérabilités ou à intégrer l'adaptation dans leur stratégie.

Le groupe Entreprises considère que cela appelle une mobilisation forte, immédiate et structurée autour de trois axes :

Premièrement, une gouvernance territoriale renforcée. Les entreprises doivent être associées dès la conception des stratégies d'adaptation, et pas seulement comme des parties prenantes consultées en aval. Les chambres consulaires, les organisations patronales, les clusters économiques doivent être pleinement intégrés aux dispositifs de planification, à la hauteur de leur capacité de mobilisation et de terrain. Nous soutenons la proposition de leur confier l'animation du volet économique de l'adaptation. Mais en aucun cas, ceci ne devrait exonérer l'Etat de ses prérogatives de puissance publique.

Deuxièmement, un accompagnement technique et financier sur mesure. Il ne peut être demandé aux TPE et PME de porter seules la charge d'une relocalisation, d'un renforcement structurel ou d'une reconfiguration de leur outil de production. C'est pourquoi le groupe Entreprises appelle à la création de dispositifs d'ingénierie territoriale mutualisée permettant de mobiliser les expertises qui sont disponibles localement. Les Outre-mer disposent en effet de ressources précieuses, comme en témoignent les travaux scientifiques menés dans leurs universités et centres de recherche sur l'érosion côtière et les intrusions salines. Ces recherches ont d'ailleurs déjà donné lieu à des solutions concrètes, dont certaines sont en cours de mise en œuvre. Le groupe Entreprises appelle également à la création d'un fonds d'appui spécifique à la résilience des entreprises ultramarines, destiné à financer diagnostics, travaux, équipements ou études d'impact. Ces aides devront être souples, réactives, et orientées vers des projets concrets d'adaptation.

Troisièmement, une vision offensive de la transformation économique. L'adaptation peut et doit devenir un levier de relance durable. Le développement de filières vertes, la restauration des écosystèmes côtiers, les solutions fondées sur la nature, l'économie circulaire, les innovations en matière de construction résiliente, la formation aux métiers du génie écologique et de la prévention des risques sont autant de pistes porteuses. L'anticipation des effets de la montée des eaux peut aussi être un moteur de reconversion ou de diversification économique dans des territoires trop dépendants de quelques secteurs exposés.

Enfin, il est indispensable de mieux évaluer les coûts économiques de l'inaction. Quand on sait que 1 euro investi dans l'adaptation en Outre-mer permet d'économiser jusqu'à 8 euros de dommages futurs, selon la CCR, ne pas agir revient à hypothéquer à la fois notre avenir écologique et notre stabilité économique. L'économie ne peut pas être un angle mort de l'adaptation. Elle doit en être un pilier.

C'est pourquoi il nous apparaît essentiel que ce texte soit suivi d'un plan d'action interinstitutionnel, avec des indicateurs, des moyens, des calendriers.

Avant de conclure le groupe Entreprises ne peut s'empêcher de replacer cet avis dans le contexte géostratégique actuel. La France 2ème zone économique maritime mondiale risque de voir ses zones économiques exclusives réduites en raison de la submersion annoncée de plusieurs îles ultramarines. Face aux ambitions impérialistes, voire hégémoniques, de certaines grandes puissances, il est impératif de soutenir la proposition des rapporteurs visant à réviser la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, afin de figer les ZEE existantes. C'est une question de souveraineté nationale.

Remerciant les rapporteurs pour la qualité de leur travail, **le groupe Entreprises vote favorablement cet avis.**